



Société Nationale
des Autoroutes du Maroc

Division des Travaux de
l'Autoroute Sidi Smail- Safi

Contrat n° , 235/12/S

N° d'ordre de service , 25/14

Objet , Projet autoroutier El Jadida-Safi
Tronçon 3 , Sidi smail -Oualidia

Entreprise , NUROL

ORDRE DE SERVICE A L'ENTREPRENEUR

Vu ,

- Mise en œuvre de la couche de forme à partir des matériaux concassés du déblai D21, destinés aux remblais contigus, au niveau de la section située entre Pk 42+800 et Pk 43+000.
- Les identifications effectuées par le contrôle extérieur ont révélé des duretés non conformes pour utilisation en couche de forme (voir notre lettre référencée 0733/14 AS/DTSS/621 du 26/05/2014).
- Ces matériaux n'ont pas encore fait l'objet d'agrément de maître d'œuvre.

Le destinataire

, L'entrepreneur

Est invité à ,

- Dégager immédiatement tous ces matériaux de la plateforme de l'autoroute, et de ne plus approvisionner de matériaux de couche de forme qu'après avoir l'agrément du maître d'œuvre.
- Transmettre un dossier d'agrément d'un emprunt pour couche de forme conformément à l'article B2.10.1 du CCTP B.
- Programmer des planches d'essais avec des matériaux préalablement agréés selon l'article B.10.3.1 du CCTP B.
- Restituer ces matériaux issus de l'emprise autoroutière pour leur réutilisation en remblais contigus.
- Retourner le présent ordre de service signé et cacheté à cette division ;

Le présent ordre de service, certifié conforme à la minute inscrite au registre sous le numéro d'ordre mentionné en tête, est notifié au destinataire par le Chef de la Division des travaux de l'Autoroute Sidi Smail- Safi chargé du suivi de l'exécution.

Oualidia, le 29/05/14

Le Chef de la Division des Travaux
De l'Autoroute Sidi Smail- Safi



Reçu, le 30/05/14

L'Entrepreneur





Société Nationale
des Autoroutes du Maroc

Division des Travaux de
l'Autoroute Sidi Smail- Safi

Contrat n° , 235/12/S

N° d'ordre de service , 26/14

Objet , Projet autoroutier El Jadida-Safi
Tronçon 3 , Sidi Smail-Oualidia

Entreprise , NUROL

ORDRE DE SERVICE A L'ENTREPRENEUR

Le destinataire , L'entrepreneur

Est invité à ,

- Activer le traitement de la non-conformité relative à l'utilisation des matériaux pour béton non agréés préalablement par le Maître d'œuvre au niveau des ouvrages dont la liste non exhaustive est en pièce jointe ;
- Soumettre à l'agrément du maitre d'œuvre les sables à utiliser dans le béton.
- Nous retourner les procès-verbaux des réunions du chantier n° 5, 8 et 9 signés ;
- Retourner le présent ordre de service signé et cacheté à cette division ;

Le présent ordre de service, certifié conforme à la minute inscrite au registre sous le numéro d'ordre mentionné en tête, est notifié au destinataire par le Chef de la Division des travaux de l'Autoroute Sidi Smail- Safi chargé du suivi de l'exécution.

Oualidia, le 29/05/14

Le Chef de la Division des Travaux
De l'Autoroute Sidi Smail- Safi

Y.TLIDI



Reçu, le 3/06/14

L'Entrepreneur

